



**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE D'EXPÉRIMENTATIONS EN MILIEU SCOLAIRE



## Préambule

Ce protocole concerne **les enseignants du 1er et du 2d degrés** qui souhaitent accueillir dans leur classe une expérimentation. Par une démarche en ligne, ces enseignants peuvent déclarer leur intérêt pour la recherche.

**Les chercheurs** qui travaillent en laboratoire et ont besoin de conduire une expérimentation en milieu scolaire sont aussi concernés par ce protocole. Ils peuvent utiliser un questionnaire de déclaration en ligne dans lequel ils présentent brièvement les objectifs et conditions de leur expérimentation.

**Le CARDIE de l'académie de Poitiers** joue ensuite le rôle d'intermédiaire entre ces deux parties, enseignants et chercheurs.

**Ce circuit unique vise à simplifier et fluidifier le partenariat que le CARDIE souhaite construire et entretenir avec le milieu de la recherche. Il est aussi destiné à informer l'ensemble des acteurs impliqués (supérieurs hiérarchiques, corps d'inspection et parents notamment). Il permet aux enseignants qui le souhaitent de développer une meilleure connaissance du travail des chercheurs<sup>1</sup>.**

<sup>1</sup> Ce répertoire des enseignants et établissements intéressés ne constitue pas l'unique portail possible pour trouver des terrains expérimentaux. Il est essentiel que les sollicitations directes entre enseignants et chercheurs restent possibles.





# J'ENSEIGNE DANS LE 1<sup>ER</sup> OU LE 2<sup>D</sup> DEGRÉ ET JE SOUHAITE QUE MA CLASSE PARTICIPE À UNE EXPÉRIMENTATION

## 1

### Je remplis le questionnaire CARDIE en ligne

Le CARDIE met en place un questionnaire en ligne, destiné à recenser dans les établissements scolaires de l'Académie de Poitiers les enseignants et/ou cadres de l'Education Nationale volontaires pour **participer à des recherches**, ou **mener des recherches** en lien avec des chercheurs.

Les enseignants reçoivent ce lien plusieurs fois par an, par l'intermédiaire de leur supérieur hiérarchique (IEN pour le 1er degré, cheffe ou chef d'établissement pour le 2d degré). Chacune et chacun des enseignants remplit directement ce questionnaire qui est **accessible toute l'année**.

Un article sur le site du CARDIE reprend les éléments de communication et l'accès au questionnaire. Le CARDIE peut proposer un accompagnement méthodologique minimal dans le cadre de recherches-actions.

Si les demandes issues du terrain sont trop nombreuses pour que les chercheurs puissent y répondre, une sélection est opérée. Le questionnaire explique donc bien que « le remplir ne veut pas dire forcément que vous serez invités à participer à une recherche ».

Pour consulter le questionnaire en ligne :



[bit.ly/3Rzkaka](https://bit.ly/3Rzkaka)

## 2

### Ma demande est validée, je suis contacté par un chercheur

L'intervention en classe peut être réalisée par les chercheurs eux-mêmes, mais elle peut aussi être mise en œuvre directement par les enseignants.

Potentiellement, un **temps de formation** pourra être mis en place pour que les enseignants puissent s'approprier les hypothèses et attendus de l'expérimentation, le dispositif de recherche et/ou les interventions pédagogiques testées.

Dans le questionnaire, une case « autre thématique » permet à l'enseignant de proposer un **axe de recherche**. Il n'est malgré tout pas systématiquement induit que l'un des chercheurs partenaires sera en capacité de conduire la recherche.

Lorsque ces recherches, expérimentales ou par questionnaires, s'appuieront sur un usage substantiel du numérique, le CARDIE prendra attache avec le SRANE pour mener de façon conjointe le suivi des expérimentations.

## 3

### J'informe les parents d'élèves

Les enseignants concernés par la mise en œuvre d'une recherche dans leur classe doivent obligatoirement tenir informés les parents de leurs élèves de ce partenariat établi avec un chercheur et **recueillir leur autorisation**.



## LES DIFFÉRENTS TYPES DE RECHERCHES ET D'EXPÉRIMENTATIONS EN MILIEU SCOLAIRE

D'un point de vue méthodologique, plusieurs types de recherches peuvent être menés dans les écoles et établissements scolaires :

Des recherches expérimentales destinées à faire avancer les connaissances fondamentales sur le développement cognitif, les mécanismes impliqués dans les apprentissages des enfants et adolescents, le rôle de situations d'apprentissage spécifiques, mais sans perspective directe d'applications pratiques.

Dans ce cas, les établissements scolaires sont utilisés en tant que « terrains d'expérimentation » pour les chercheurs, et l'implication des enseignants est assez minimale, même s'ils sont bien entendu informés des hypothèses et attendus de l'expérimentation. Ces recherches supposent souvent des passations des enfants en individuel (un seul enfant ou quelques enfants à la fois), et le recueil d'informations socio-démographiques nécessaires à la description des échantillons, ceci dans le respect des règles sur la protection des données.

Des recherches expérimentales qui vont comparer un groupe expérimental et un groupe contrôle pour examiner l'effet d'une variable manipulée sur les apprentissages, et/ou les résultats de ces apprentissages.

On peut aussi s'intéresser à d'autres variables liées à l'apprentissage comme la motivation, l'estime de soi, etc. Cette manipulation expérimentale peut concerner un contexte, une pratique pédagogique, ou bien les caractéristiques des tâches et exercices (par exemple, différents types de textes).

Parmi ce type de recherches, celles qui ont les plus grandes perspectives d'applications concrètes sont les recherches interventionnelles, qui visent à comparer l'effet de différentes interventions pédagogiques, notamment quand ces différentes interventions sont réalisées par les enseignants eux-mêmes.

Des recherches par questionnaires (parfois accompagnés d'entretiens) adressés aux élèves, aux enseignants, aux parents, ou aux cadres du système éducatif, pour mesurer par exemple le sentiment d'appartenance à l'école, et qui visent à examiner des corrélations entre différentes variables, en lien notamment avec les performances d'apprentissage des élèves.

Ces méthodologies peuvent être utilisées en psychologie, mais sont aussi beaucoup utilisées par les sociologues.

Des recherches reposant sur des observations (parfois à l'aide de caméras) de séances de classes.



# J'EFFECTUE DES RECHERCHES ET J'AI BESOIN DE METTRE EN PLACE UNE EXPÉRIMENTATION EN MILIEU SCOLAIRE

## 1

### Je remplis une Déclaration CARDIE en ligne

L'expérimentation devra donner lieu, avant sa mise en œuvre, à une déclaration auprès du CARDIE du Rectorat de Poitiers via une « Déclaration CARDIE », disponible sous la forme d'un formulaire en ligne.

Cette déclaration reprend autant que possible les informations à fournir pour le passage au comité d'éthique de la recherche local (CER-TP) afin de simplifier le travail des chercheurs et enseignants-chercheurs.

## 2

### Le CARDIE avertit dans un délai de 10 jours les personnels concernés

Après réception de la déclaration et dans un délai de 10 jours, le CARDIE se charge de prévenir de cette expérimentation le ou les DASEN concernés, ainsi que le ou les inspecteurs référents et les chefs d'établissements des établissements concernés (IEN pour le 1er degré, IA/IPR ou IEN-ET/EG pour le 2nd degré).

En outre, ce protocole permet de déclarer les classes et établissements déjà contactés par les chercheurs, ou au contraire d'indiquer le nombre et la nature des classes et élèves auxquels les chercheurs souhaitent avoir accès.

Si les classes et établissements n'ont pas été identifiés et/ou s'il est nécessaire de mettre en place des formations, un dialogue avec le CARDIE et/ou avec le SRANE, si le projet s'appuie de façon substantielle sur le numérique éducatif, restera bien entendu nécessaire.

## 3

### Je peux accéder à l'espace collaboratif OSMOSE

Un espace de travail collaboratif est accessible sur la plateforme OSMOSE pour faciliter l'accès des usagers CARDIE et laboratoires aux différents répertoires.

## 4

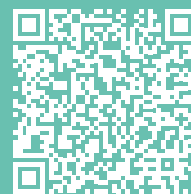
### Je m'assure d'avoir effectué toutes les démarches

Lorsqu'un chercheur met en place une recherche, il doit :

- Faire une déclaration RGPD et obtenir un numéro d'agrément ;
- Faire une déclaration auprès du laboratoire ;
- Soumettre le protocole à un comité d'éthique pour la recherche (différents des CPP) et obtenir son accord ; cette soumission n'est pas imposée par la loi, mais est fortement recommandée en vue de la publication des résultats ;
- Éventuellement préenregistrer les hypothèses et le protocole de recherche sur une plateforme dédiée (par exemple Open Science Framework) ;
- S'assurer de l'autorisation parentale.

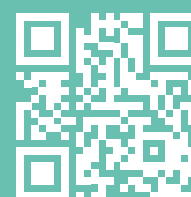
La présentation de la recherche aux enseignants et cadres du système éducatif impliqués et la déclaration CARDIE peuvent se faire en amont, en parallèle, ou après ces différentes étapes en fonction des délais nécessaires à la mise en place de l'étude.

Accès au formulaire en ligne :



[bit.ly/3GRTpCI](https://bit.ly/3GRTpCI)

Accès à la plateforme OSMOSE :



[bit.ly/3GSSKRs](https://bit.ly/3GSSKRs)

Une reconnaissance (exemples : attestation et/ou courrier de remerciements et/ou vacations) sera adressée à tous les personnels impliqués.



**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*